

## Recommandations pour la construction d'une place de remplissage / lavage des pulvérisateurs

La gestion des effluents phytosanitaires fait partie intégrante des « bonnes pratiques agricoles » permettant de réduire le risque de pollution des eaux de surface et de protéger l'utilisateur.

L'installation d'une place de remplissage/lavage des pulvérisateurs permet de récupérer les eaux et de limiter les risques d'écoulement. Sa construction peut être soutenue par des financements cantonaux et fédéraux, le taux de subventionnement pouvant atteindre 75% à certaines conditions.

Le présent document conçu par AgriVulg en collaboration avec l'OCAN et l'OCEau a pour but de vous aider à préciser les points à prendre en compte lors de l'élaboration de votre projet de place de lavage individuelle ou collective.

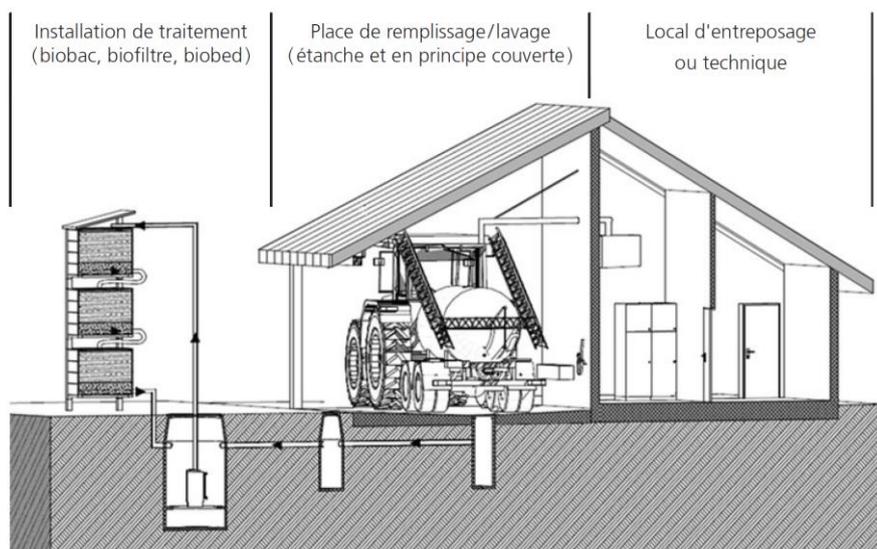


Figure 1 - Illustration d'une installation de lavage/remplissage et traitement des eaux de lavage. Source : Agridea (2011)

### Construction de la place

#### Zone d'implantation

Les critères à prendre en compte dans le choix de l'emplacement de votre place sont les suivants :

- Proximité des parcelles traitées
- Accès facile en tracteur
- Possibilité de raccordement à l'eau et à l'électricité
- Pour les places mixtes (voir plus bas), proximité du réseau d'assainissement (eaux usées)
- Idéalement, construction de la place au sein du centre d'exploitation
- Possible en zone agricole, mais en limitant au maximum l'impact sur les surfaces cultivées
- Absence d'eaux souterraines superficielles dans la zone
- Eviter les zones inconstructibles (proximité eau / forêt)
- Tenir compte de la direction des vents dominants pour orienter la place afin de limiter la dérive



*Il est vivement conseillé de consulter l'OCEau et l'OCAN dès le stade de la planification afin de s'assurer de la conformité du projet et de la zone d'implantation (coordonnées en dernière page).*

#### Autorisation de construire

La construction d'une place de lavage/remplissage des pulvérisateurs est soumise à l'obtention d'une autorisation de construire.



*Il faudra déposer une demande d'autorisation de construire avant de démarrer le projet. Des renseignements sur le type de demande à effectuer sont disponibles auprès de l'OCAN.*

## Accès au foncier

Pour pouvoir bénéficier de subventions, le porteur de projet devrait être un exploitant reconnu, propriétaire de la parcelle ou bénéficiaire d'un droit de superficie.

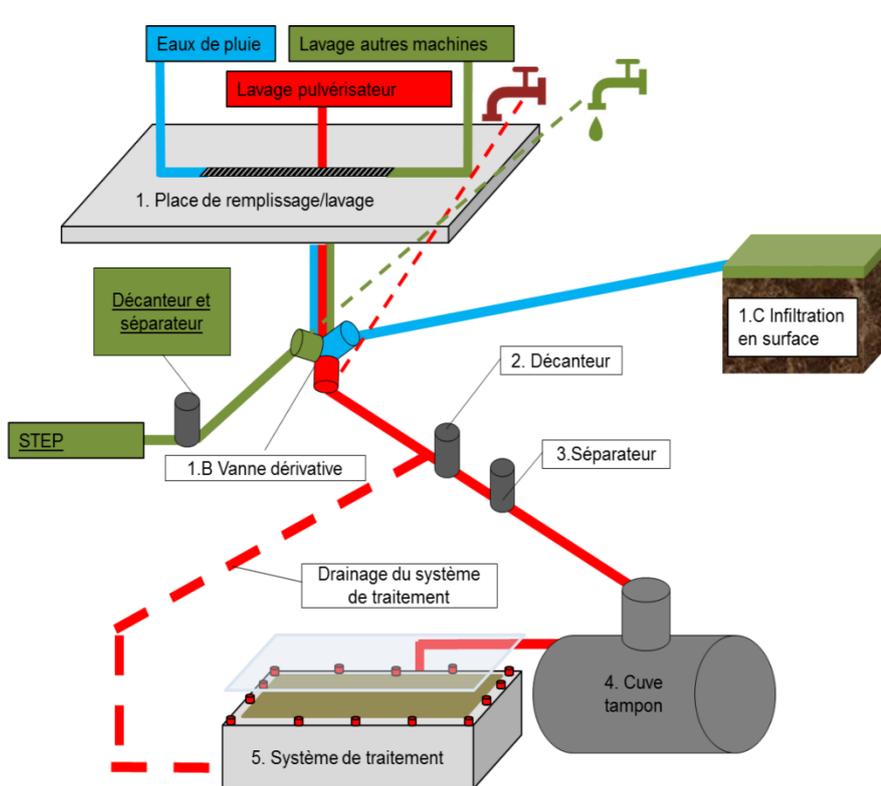


*Quelle est ma situation vis-à-vis de la maîtrise foncière du terrain ?*

## Type de place de lavage et équipements

C'est avant tout l'usage qui sera fait de la place de lavage qui déterminera les équipements nécessaires :

- La place est uniquement utilisée pour remplir et laver le pulvérisateur ;
- La place est uniquement utilisée pour le lavage des machines (subvention à hauteur de 20% max.) ;
- La place est utilisée à la fois pour remplir et laver le pulvérisateur et pour laver les machines (place mixte).



### 1. Place de remplissage/lavage

Dalle en béton étanche OU bâche mobile étanche (avec bords anti-débordement). Si la place est utilisée pour le lavage d'autres machines que le pulvérisateur, les eaux doivent être évacuées vers les eaux usées (STEP), nécessitant l'installation d'un séparateur gravitaire (hydrocarbures).

### 2. Décanteur

Permet de retenir les éléments solides (feuilles, terre, pierres). A placer avant la citerne et avant le déshuileur.

### 3. Séparateur hydrocarbures

Pour piéger les résidus d'huile, de graisse, de fuel contenus dans les eaux de lavage. Un filtre à cuivre est nécessaire en cas d'utilisation de cuivre, afin d'éviter un enrichissement dans le système de traitement de type Biobac. Le cas échéant, le substrat doit être éliminé comme déchet spécial.

### 4. Cuve tampon ou de récupération

Permet un stockage temporaire des eaux de lavage du pulvérisateur (effluents phytosanitaires)

### 5. Système de traitement

Selon le système, permet de dégrader les matières actives, de les filtrer ou de les collecter afin de les traiter. Si un substrat est utilisé dans le cas d'un Bioac, il est généralement composé d'un mélange de terre 50%, paille 25% et compost 25%

Figure 2- Illustration des équipements d'une place de lavage mixte et non couverte. Source : UFA (2019) ; IAG (2019)

Idéalement, une aire de remplissage et de lavage devrait aussi être équipée avec :

- Une potence pour tuyau, pivotante et à hauteur réglable ;
- Un jet de lavage à haute pression et d'un dispositif de rinçage des conteneurs ;
- Un compteur d'eau (débitmètre) pour éviter les débordements lors du remplissage du pulvérisateur.



*Quels seront les usages de ma place de lavage ?*

## Dimensions de la place de lavage

Il n'y a pas de taille minimale pour la place de remplissage/lavage mais elle doit être suffisamment large pour assurer un nettoyage fiable du pulvérisateur et/ou des autres machines. Si le pulvérisateur a été rincé au champ avec le système de rinçage interne, il est possible de replier les rampes pour le laver sur la place. L'OFAG soutient les constructions de places de lavage jusqu'à une surface maximale de 80m<sup>2</sup>.



*Quels sont les équipements / machines que je souhaite pouvoir laver sur ma place ?  
A moyen terme, ai-je pour projet de changer mes équipements actuels pour plus grands ?*

*Astuce : Prendre la plus grande machine et mesurer l'emprise au sol pour dimensionner la place.*

## Couverture

Un toit au-dessus de la zone de remplissage / lavage n'est pas obligatoire. Si un toit n'est pas envisageable, des solutions techniques alternatives existent. Pour peu que la place de lavage couverte ne soit pas utilisée durant l'hiver, elle peut permettre d'entreposer le pulvérisateur hors-gel et gagner ainsi de l'espace.

## Matériaux et inclinaison

La place devrait être constituée d'une dalle étanche en béton armé d'au moins 15-20 cm d'épaisseur. Elle doit être inclinée (pente de 2%<sup>1</sup>) et disposer d'un avaloir afin que l'eau de nettoyage puisse être collectée et dirigée vers une cuve de rétention. Le gradient naturel doit être pris en compte lors de la construction. Si l'inclinaison garantit que l'eau de nettoyage est entièrement évacuée dans l'avaloir, une bordure surélevée n'est pas obligatoire. Néanmoins, il est préférable de prévoir un rebord<sup>2</sup> (10cm) sur le pourtour de la dalle pour permettre de contenir les eaux de lavage (surtout si la place n'est pas couverte).

## Système de traitement et cuve de rétention

### Type et dimensions de la cuve de rétention

L'eau de nettoyage est généralement stockée dans une cuve de rétention avant d'être traitée. La cuve peut être en béton ou en matière synthétique, hors sol ou enterrée. Une cuve enterrée doit dans tous les cas disposer de parois doubles.



*En cas de place de lavage communautaire, il faut être vigilant sur le dimensionnement de la cuve, qui peut devenir conséquent en fonction du nombre d'utilisateurs, des types de production des exploitations et du nombre de lavages effectués par chacun.*

### Type et dimensions du système de traitement

L'eau de lavage stockée dans la cuve est ensuite acheminée vers un système de traitement. Il existe différentes solutions prêtes à l'emploi ou en auto-construction. L'investissement pour la construction, les charges d'entretien et la place à disposition doivent être pris en compte lors du choix du système.

Les dimensions du système de traitement sont généralement calculées par l'entreprise qui l'installe en fonction du volume annuel d'eau de lavage utilisé.

Fréquence du lavage intérieur / externe		Volume annuel d'eau de lavage	
Rare	env. 1 à 2 fois par an	Faible	moins de 1 m <sup>3</sup> par an
Occasionnel	env. 3 à 6 fois par an	Moyen	1 à 4 m <sup>3</sup> par an
Fréquent	plus 7 fois par an	Elevé	plus de 4 m <sup>3</sup> par an

Figure 3 - Volumes indicatifs d'eau de lavage. Source : Agridea, 2018



*Différents systèmes sont présentés dans la brochure Agridea « Remplissage et nettoyage du pulvérisateur – comment procéder ? » → Voir bibliographie (page 5).*

## Subventions

La construction peut être soutenue par des financements cantonaux ou fédéraux selon le type de projet :

- La construction d'une place de lavage/remplissage des pulvérisateurs équipée d'un système de traitement des effluents phytosanitaires peut être soutenue par le canton et la Confédération. Pour cela, le requérant doit remplir certains critères (PER, UMOS, formation, fortune, 15% de fonds propres, viabilité). Le financement conjoint de ce type d'installations par des subventions à fonds perdus correspond au maximum à 75% des frais imputables de l'investissement (25% Confédération, 50% Canton).
- Des subventions à fonds perdus correspondant au maximum à 20% des frais imputables de l'investissement peuvent être octroyées pour la construction d'une place de lavage pour machines agricoles.

<sup>1,2</sup> Plateforme "Produits phytosanitaires et eaux" (PPE), 2020



Le requérant doit attendre que la décision de soutien soit exécutoire avant de commencer la construction.

Astuce : déposer la demande de soutien au plus tard lors de la demande d'autorisation de construire.

Toutes les informations et la procédure de demande de subvention sont détaillées sur la page internet de l'OCAN : <https://www.ge.ch/aides-investissement-agricole/places-lavage-bio-epurateurs>

## Etapes d'un projet subventionné

1. Définir qui seront le propriétaire et les utilisateurs de la place
2. Déterminer le type de place (machines, pulvérisateurs ou les deux)
3. Choisir l'emplacement
4. Résoudre les aspects techniques (système de traitement, dimensions, couverture, devis, etc.)
5. Si projet collectif, définir les modalités (structure juridique, etc.)
6. Faire la demande de subvention
7. Demander l'autorisation de construire
8. Une fois les réponses positives obtenues, construire la place
9. Faire le décompte final de la construction pour toucher les subventions
10. Utiliser et entretenir la place

## Contacts

### OCEau :

Yvan Genoud  
022 388 64 76 -  
[yvan.genoud@etat.ge.ch](mailto:yvan.genoud@etat.ge.ch)

### OCAN (Subventions) :

Céline Margot  
022 388 71 89 -  
[celine.margot@etat.ge.ch](mailto:celine.margot@etat.ge.ch)

### OCAN (Autorisations de construire) :

Aline Bonfantini-Martin  
022 388 71 81 - [aline.bonfantini-martin@etat.ge.ch](mailto:aline.bonfantini-martin@etat.ge.ch)

### AgriVulg :

Céline Abadia  
079 904 67 40 - [abadia@agrigeneve.ch](mailto:abadia@agrigeneve.ch)

## Bibliographie

Agridea (2018) « Remplissage et nettoyage du pulvérisateur – comment procéder ? »  
<https://agridea.abacuscity.ch/fr/A~3098~1/3~410200~Shop/Publications/Production-v%C3%A9g%C3%A9tale-Environnement/Protection-des-ressources-%28eau-air-sol%29/Remplissage-et-nettoyage-du-pulv%C3%A9risateur-comment-proc%C3%A9der-/Allemand/Download-PDF> (téléchargement gratuit)

Agridea (2011) « Concevoir son aire de remplissage / lavage de pulvérisateurs et son système de traitement des effluents phytosanitaires »  
<https://agridea.abacuscity.ch/fr/A~1728~1/3~410200~Shop/Publications/Production-v%C3%A9g%C3%A9tale-Environnement/Protection-des-ressources-%28eau-air-sol%29/Concevoir-son-aire-de-remplissage-lavage-de-pulv%C3%A9risateurs/Fran%C3%A7ais/Print-papier>  
(téléchargement gratuit)

Chassot A. ; Heyer J. « Places de lavage. Nettoyage conforme d'un pulvérisateur ». Revue UFA. n°6(2019). p.18-20.

Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) (2019) « Remplissage, rinçage et lavage du pulvérisateur : Tout ce qu'il faut savoir » <https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-03/memo-remplissage-rinçage-lavage-du-pulverisateur.pdf>

Plateforme Produits phytosanitaires et eaux (2020) « Recommandation intercantonale pour les aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs et la gestion dans l'agriculture des eaux de rinçage et de nettoyage contenant des produits phytosanitaires »  
[https://pflanzenschutzmittel-und-gewaesser.ch/wp-content/uploads/Recommandation-intercantonale\\_def\\_2020-10-09.pdf?\\_ga=2.229885914.752544045.1615890111-478363949.1609755937](https://pflanzenschutzmittel-und-gewaesser.ch/wp-content/uploads/Recommandation-intercantonale_def_2020-10-09.pdf?_ga=2.229885914.752544045.1615890111-478363949.1609755937) (téléchargement gratuit)